

**Arrêté temporaire n°258-2025-CEA
Portant réglementation de la circulation**

**RUE DU VIEUX PONT (D2)
(Ceaux-en-Couhé)**

Le Maire de Valence-en-Poitou,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment l'article R. 411-8,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,
VU Arrêté N°110-2020-VAL en date du 27 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame PARADOT Annie, Maire délégué de la commune déléguée de CEAUX-EN-COUHÉ,
VU la demande émise par Mairie déléguée de Ceaux-en-Couhé demeurant 6 rue de la Mairie 86700 VALENCE-EN-POITOU représentée par Madame Annie PARADOT aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,
CONSIDÉRANT que la Commémoration du 18 juin 2025 rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 18/06/2025 RUE DU VIEUX PONT (D2),

ARRÊTÉ

Article 1

Le 18/06/2025 la circulation des véhicules légers et poids lourds est interdite 17 h à 19 h rue du vieux pont, place des platanes, rue de la Mairie à Ceaux-en-Couhé, 86700 VALENCE-EN-POITOU. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de secours.

Une déviation sera mise en place pour les véhicules légers par la rue des glycines ci-joint plan.

Une déviation poids lourds sera mis en place (ci-joint plan) :

- de la RD 13 de Couhé en passant par Vaux pour aller sur le Coureau à Ceaux-en-Couhé, en continuant par la RD 146 direction Anché, puis par la RD 2 pour aller sur Anché,
- de la RD 2 d'Anché en passant par la RD 146 direction Champagné St Hilaire puis la RD 13 direction Vaux puis direction Couhé,
- de la RD 2 de Couhé en passant par Payré

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, Mairie déléguée de Ceaux-en-Couhé.

Article 3

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Valence-en-Poitou, le 06 juin 2025
Pour le Maire,
Maire délégué de CEAUX-EN-COUHÉ

Annie PARADOT



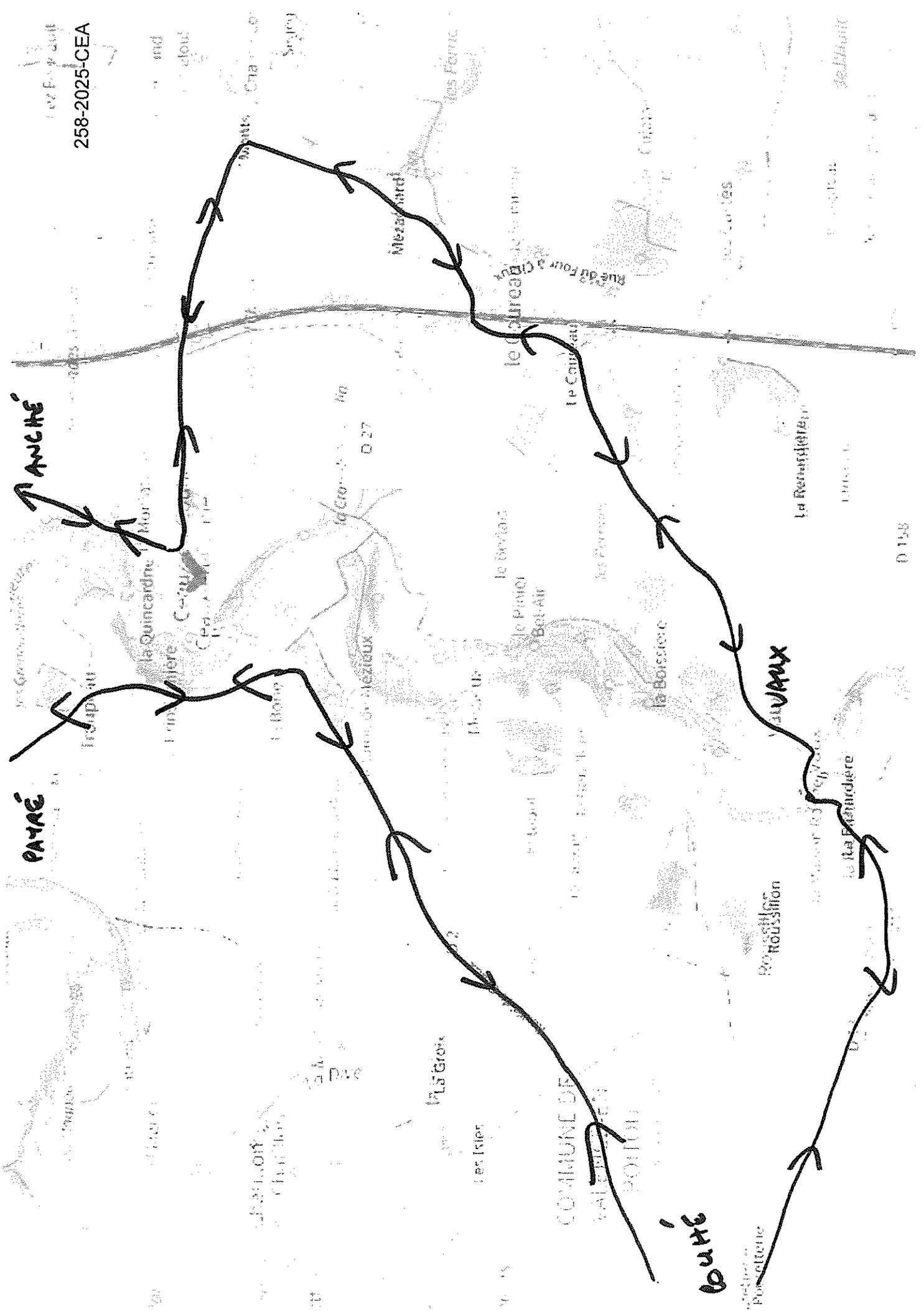
DIFFUSION:

- Mairie déléguée de Ceaux-en-Couhé
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Service d'Incendie et de Secours de Valence-en-Poitou
- Responsable des Services Techniques

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

258-2025-CEA



PARRÉ

ANCHÉ

BOUÏE

VALVAUX

COMMUNE DE
VALVAUX
BOUÏE

ROUSSIMON

la Fardière

la Renaudière

Rue du Four à Chaux

le Couraud
le Couraud
le Couraud

D 27

D 158

258-2025-CEA